



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

TYPE DE SOUSCRIPTION	PERSONNE PHYSIQUE :	<input type="checkbox"/> Plein propriétaire	<input type="checkbox"/> Usufruitier	<input type="checkbox"/> Nu-propiétaire
SOUSCRIPTEUR :	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Indivision	CO-SOUSCRIPTEUR :	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Co-indivisaire	
Nom de famille :		Nom de famille :		
Nom de jeune fille :		Nom de jeune fille :		
Prénoms :		Prénoms :		
Né(e) le __ __ __ __ __ __ à		Né(e) le : __ __ __ __ __ __ à		
Dept. __ Nationalité :		Dept. __ Nationalité :		
Adresse :		Adresse :		
Code postal : __ __ __ __ Ville :		Code postal : __ __ __ __ Ville :		
État civil : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e)		État civil : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve)		
<input type="checkbox"/> Pacsé(e) en indivision <input type="checkbox"/> Pacsé(e) en séparation <input type="checkbox"/> Veuf(ve)		Régime <input type="checkbox"/> Com. réd. aux acquets (sans contrat) <input type="checkbox"/> Com. universelle		
Régime <input type="checkbox"/> Com. réd. aux acquets (sans contrat) <input type="checkbox"/> Com. universelle		Matrimonial : <input type="checkbox"/> Participation aux acquets <input type="checkbox"/> Séparation de biens		
Matrimonial : <input type="checkbox"/> Participation aux acquets <input type="checkbox"/> Séparation de biens		<input type="checkbox"/> Communauté de meubles & acquets		
<input type="checkbox"/> Communauté de meubles & acquets		Profession (si retraité, profession antérieure) :		
Pays de résidence fiscale :		N° de téléphone :		
Profession (si retraité, profession antérieure) :		E-mail :		
N° de téléphone :				
E-mail :				

TYPE DE SOUSCRIPTION	PERSONNE MORALE :	<input checked="" type="checkbox"/> Plein propriétaire	<input type="checkbox"/> Usufruitier	<input type="checkbox"/> Nu-propiétaire
Dénomination sociale : Helios Developpement	Forme juridique : <input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> SARL <input type="checkbox"/> SCI <input checked="" type="checkbox"/> Autre <small>SASU - Société par actions simplifiée unipersonnelle</small>			
Adresse : 41 allée des deux fermes	Code postal : 76160 Ville : ST MARTIN DU VIVIER			
N° de SIRET : 80284450600039	N° de téléphone : 0033625250034			
Représentant légal (Nom, Prénom, Fonction) : M. Pascal ROUSSEL	Fondateur			
Né(e) le 24 04 1962 à LE PETIT QUEVILLY Dept. __ Nationalité : Française				
E-mail : pascal.rousseau.auditech@gmail.com	Régime fiscal : <input checked="" type="checkbox"/> IS <input type="checkbox"/> IR <input type="checkbox"/> Autre :			

Je demande à être convoqué aux assemblées générales par voie électronique.

Je demande à recevoir les documents d'information par voie électronique.

SOUSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Je déclare avoir pris connaissance de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, des statuts, du rapport annuel du dernier exercice, du DIC, du bulletin d'information en vigueur, des conditions d'émission des parts rappelées au verso du présent bulletin de souscription. J'ai bien noté que ma souscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement total, soit par chèque, soit par prélèvement, soit par virement sur le compte bancaire de la SCPI Eurovalys, virement attesté par relevé de compte, sous réserve de la réception du dossier complet et conforme par la société de gestion. Je suis informé(e) du fait que la SCPI ne garantit pas la revente des parts. J'ai compris que les parts porteront jouissance le 1^{er} jour du 6^{ème} mois qui suit la souscription sous réserve de la réception du dossier complet et conforme par la société de gestion. Les parts de la SCPI ne peuvent pas être souscrites directement ou indirectement par une « US Person ».
TYPE	Souscription de (nombre de parts en en toutes lettres) : soixante parts pour une somme de (en toutes lettres) soixante-un-mille-huit-cents-euros euros (soit nombre de parts (x quote-part) x 1 030 €). <input checked="" type="checkbox"/> Souscription en pleine propriété <input type="checkbox"/> Souscription démembrement viager (selon le barème du CGI, art. 669) : Clé de répartition : Nue-propriété % Usufruit : % <input type="checkbox"/> Souscription démembrement temporaire : Durée : ans Clé de répartition : Nue-propriété % Usufruit : %
REVENU	Merci d'indiquer vos coordonnées bancaires. Revenus à créditer sur le compte libellé à mon / notre nom (joindre impérativement un RIB) : BIC CMCIFRPP IBAN FR7630027160620002011590136
RÈGLEMENT	Je règle cette souscription au moyen de <input type="checkbox"/> Fonds Communs <input checked="" type="checkbox"/> Fonds propres (voir au verso les modalités) <input checked="" type="checkbox"/> Au comptant , soit 61 800,00 euros <input type="checkbox"/> Recours à l'emprunt Organisme prêteur INC Montant du prêt euros → Le règlement se fait <input type="checkbox"/> Par chèque à l'ordre de la SCPI Eurovalys <input checked="" type="checkbox"/> Par virement sur le compte de la SCPI Eurovalys (voir IBAN page 2) <input type="checkbox"/> Par prélèvement : remplir le mandat de prélèvement SEPA (en page 3)

Préalablement à la souscription, le DIC, la note d'information visée par l'AMF, le bulletin de souscription, les statuts, le dernier rapport annuel ainsi que le dernier bulletin d'information sont remis au futur associé. Ces documents sont également consultables sur le site Internet : www.advenis-reim.com.

Paraphes obligatoires	À compléter par l'intermédiaire Nom et prénom de l'intermédiaire + code M. Jonathan DHIVER MeilleureSCPI.com	Référence interne 13000814 Page 27/34
-----------------------	---	--

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Société civile de Placement Immobilier à capital variable de type « SCPI d'entreprise » - Souscription ouverte au public le 22 juillet 2015 régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, les articles L214-86 et suivants et R214-130 et suivants du Code monétaire et financier, et par tous les textes subséquents. Capital social maximum statutaire : 2 000 000 000 €. Siège social : 52 rue de Bassano - 75008 Paris - Tél : 01 78 09 88 34 - RCS PARIS N° 810 135 632 - Objet : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier d'entreprise.

NOTA BENE

1) Pour les mineurs et les incapables :

- Pour les mineurs : remplir le formulaire au nom du mineur, le faire signer par le père, la mère ou le tuteur.
- Pour les incapables majeurs : remplir le formulaire au nom de l'incapable, le faire signer par le tuteur ou le curateur. Joindre une copie du document ou de la décision nommant la tutelle ou la curatelle.

2) Pour les usufruitiers et nus propriétaires :

- Établir un formulaire spécifique pour l'usufruitier et un formulaire pour le nu-propriétaire. Les deux formulaires doivent être adressés conjointement à la Société de gestion.

3) Pour les indivisions :

- Établir un formulaire au nom de l'indivision, le faire signer par le mandataire de l'indivision valablement autorisé ou, à défaut de mandataire, par chaque membre de l'indivision.
- Établir en annexe un état recensant les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, adresses complètes et régimes fiscaux de tous les indivisaires.

4) Pour les souscripteurs mariés sous le régime de la communauté :

- En cas de remploi de fonds propres, les parts seront investies au nom du souscripteur et sortent de leur communauté.

N.B. : Nous vous rappelons que la société de gestion, dans le cadre de la gestion du patrimoine immobilier de la SCPI, pourra être amenée à remplir les déclarations relatives à l'impôt sur les plus-values immobilières, les signer et payer l'impôt⁽¹⁾ qui en découle pour le compte de tous les associés, conformément à la doctrine administrative BOI-RFPI-PVI-30-20 n°90.

(1) hormis pour les personnes soumises à l'IS ou l'IR dans les catégories Bénéfices Industriels et Commerciaux ou Bénéfices Agricoles Réels.

Avertissements :

- Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme (9 ans recommandés) à acquérir dans une optique de diversification de votre patrimoine. Elles présentent un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- La décision d'investir tient compte de tous les risques (de perte en capital, de marché, de crédit, de liquidité, lié à la fiscalité applicable...), de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs des fonds tels que décrits dans les documents réglementaires visés par l'AMF disponibles sur advenis-reim.com.
- La distribution de revenus n'est pas garantie et peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Elle est soumise à l'approbation des associés en assemblée générale.
- En cas de recours à l'emprunt, le souscripteur ne doit pas tenir compte exclusivement des revenus de la SCPI pour faire face à ses obligations de remboursement. En cas de défaillance au remboursement du prêt, les parts de SCPI pourraient devoir être vendues pouvant entraîner une perte de capital. De surcroît, en cas de vente des parts à un prix décoté, l'associé devra payer la différence.

MODALITÉS RELATIVES À LA SOUSCRIPTION

- **Date d'ouverture** : 22 juillet 2015
- **Capital variable**
- **Montant du capital social maximum statutaire** : 2 000 000 000 €
- **Prix de souscription net de tous autres frais (en euros) :**
 - Valeur nominale 800
 - Prime d'émission 230
 - Prix de souscription 1 030
dont commission de souscription 117,42
(11,4 % TTC)
- **Prix de retrait** : si les demandes sont compensées, le prix de retrait applicable est égal au prix de souscription en vigueur diminué de la commission de souscription.
- **Minimum de souscription** : 1 part
- **Dépositaire** : CACEIS BANK France

- **Jouissance des parts** : les parts portent jouissance pour les souscripteurs à compter du premier jour du sixième mois suivant la réception intégrale des fonds par la société sous réserve de la réception du dossier complet et conforme par la société de gestion.
- **Responsabilité à l'égard des tiers** : la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la société.
- **US Person** : aucune souscription de parts de Eurovalys ne pourra être réalisée par un US person tel que définie par les autorités américaines des marchés financiers.
- **Modalités de règlement** :
 - L'intégralité du prix de souscription des parts (valeur nominale + prime d'émission) doit être réglée lors de la souscription.
 - En cas de règlement par virement, il sera effectué sur le compte domicilié à la Banque Palatine suivant, en précisant le nom et le prénom du souscripteur :

IBAN

FR76	4097	8000	2215	0851	4000	541
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

B	S	P	F	F	R	P	P	X	X	X
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

La politique de confidentialité et de protection des données personnelles d'Advenis Real Estate Investment Management est accessible sur son site internet www.advenis-reim.com. Les données personnelles que vous communiquez dans ce document seront conservées durant toute la durée de détention des parts souscrites et cinq ans après votre sortie de la ou des SCPI. Elles feront l'objet de traitements informatiques ayant pour finalité la gestion de vos parts et la gestion de vos droits sociaux en tant qu'associé. Vous pouvez à tout moment exercer vos droits sur vos données personnelles (rectification ou effacement, limitation de leur traitement, introduction d'une réclamation auprès de la CNIL, portabilité) et ce dans la limite des obligations légales, réglementaires ou contractuelles applicables, en adressant votre demande à l'attention du délégué à la protection des données personnelles au siège d'Advenis Real Estate Investment Management ou à dpo-advenisreim@advenis.com.

Fait à ST MARTIN DU VIVIER le/...../..... En 2 exemplaires, dont un est resté en ma (notre) possession.

En cas de souscription aux moyens de fonds communs, la signature des deux conjoints est impérative.



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Société civile de Placement Immobilier à capital variable de type « SCPI d'entreprise » - Souscription ouverte au public le 22 juillet 2015 régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, les articles L214-86 et suivants et R214-130 et suivants du Code monétaire et financier, et par tous les textes subséquents. Capital social maximum statutaire : 2 000 000 000 €. Siège social : 52 rue de Bassano - 75008 Paris - Tél : 01 78 09 88 34 - RCS PARIS N° 810 135 632 - Objet : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier d'entreprise.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (À COMPLÉTER UNIQUEMENT SI RÈGLEMENT PAR PRÉLÈVEMENT)

Titulaire du compte

.....
.....
.....

IBAN

.....

BIC

.....

Domiciliation bancaire

.....
.....
.....
.....

Créancier :
Eurovalys
52, rue de Bassano - 75008 Paris
ICS : FR39ZZZ87F05A

Référence Unique de Mandat (RUM) : Référence indiquée dans l'échéancier des prélèvements qui sera communiqué par la Société de Gestion.

Signature obligatoire

Mandat ponctuel

Fait à le/...../.....

N.B. : Le compte bancaire doit être ouvert au nom du souscripteur dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne. En signant le présent mandat, j'autorise Advenis REIM, en tant que gérant de la SCPI Eurovalys, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de ma souscription.

Le prélèvement aura lieu le mois suivant la réception complète du dossier de souscription par la société de gestion.

Je m'engage à informer Advenis REIM de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamment ma domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire. Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout ou partie, (compte non suffisamment approvisionné, compte fermé...), Advenis REIM ne procédera pas à la création de parts correspondant au versement de la souscription qui sera alors qualifiée d'« Impayée » ou annulera les parts qui auraient été créées.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivants la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le mandat ci-dessus sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

JE (NOUS) DÉCLARONS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES MODALITÉS SUIVANTES

- Advenis REIM transmettra la Référence Unique de Mandat (RUM) ainsi que l'avis de prélèvement au plus tard 2 jours avant la date effective de prélèvement.
- Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout ou partie, (compte non suffisamment approvisionné, compte fermé...), Advenis REIM ne procédera pas à la création de parts correspondant au versement de la souscription qui sera alors qualifiée d'« Impayée ».
- Je comprends que chaque prélèvement se traduit par une souscription de part(s) de la SCPI à mon nom, selon les conditions du présent bulletin de souscription.
- Je déclare enfin avoir pris connaissance de toutes les modalités et conditions générales détaillées dans le présent bulletin de souscription.